

Question orale de Kattrin Jadin à Sammy Mahdi (Asile, Migration et Loterie Nationale) sur "La hausse du nombre de MENA en Belgique"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, plusieurs organisations citoyennes viennent de vous adresser une lettre vous informant de la hausse importante de signalements de MENA en Belgique. Dans cette lettre, elles réclament une gestion plus rapide de l'accueil des mineurs arrivant dans notre pays et pointent du doigt le fait que Fedasil a mis en place des critères de vulnérabilité qui filtrent la prise en charge des MENA en dehors des heures de bureau et qui excluent donc certains profils. Selon eux, ces critères seraient contraires à la loi belge et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi qu'à la Convention internationale des droits de l'enfant. Une action en justice serait donc envisageable.

Monsieur le secrétaire d'État, quelle a été votre réaction à la lettre de ces associations? Confirmez-vous que le nombre de MENA a considérablement augmenté au cours de ces derniers mois? Quels efforts sont entrepris pour améliorer la gestion de l'accueil des MENA? Quid des critères de vulnérabilité?

Sammy Mahdi, secrétaire d'État: Monsieur le président, chers collègues, à la question précédente, je souhaite rajouter ceci. On a mentionné plusieurs éléments concernant le partenaire privé mais il est aussi plus cher, la plupart du temps. Quand on parle du marché, on oublie parfois de mentionner que, de manière générale, le privé est plus cher, même si je ne parle pas de celui-ci. Raison de plus pour investir dans un réseau d'accueil structurel.

Je réponds à présent aux questions qui viennent d'être posées. Je partage votre inquiétude par rapport à l'accueil des mineurs. Je confirme en effet que le nombre de personnes qui se déclarent "mineurs non accompagnés" a considérablement augmenté ces derniers mois, et ce, essentiellement dans le cadre des demandes de protection internationale. Dans ce cadre, 1 764 MENA déclarés ont demandé l'asile en 2020. Au cours des huit premiers mois de 2021, ils ont été 1 748.

Mon cabinet et Fedasil ont reçu la mise en demeure et la citation en référé faite par différentes associations concernant l'accueil des mineurs. L'audience d'introduction devant le tribunal du travail de Bruxelles a déjà eu lieu ce lundi pour fixer le calendrier.

De verhoogde instroom heeft natuurlijk een belangrijke impact op de opvangcapaciteit voor niet-begeleide minderjarigen. Voornamelijk de opvangplaatsen in de eerste fase hebben een hoge bezettingsgraad.

Lors de la commission passée, j'ai expliqué la situation actuelle et les démarches que l'on a déjà effectuées pour assurer un accueil adapté aux mineurs. Fedasil prend les mesures nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil des mineurs non accompagnés. J'ai mentionné aussi le projet extra, qui a été établi pour y faire face. Cette augmentation de la capacité d'accueil est dans la deuxième et troisième phase.

Pour les plus jeunes et les plus vulnérables d'entre eux, une collaboration essentielle existe depuis 2016 avec les Communautés. Des propositions concrètes sont actuellement discutées

afin d'augmenter la capacité d'accueil pour ce groupe particulier; j'ai expliqué la même chose dans ma réponse aux associations.

Fedasil en DVZ werken nauw samen met de Dienst Voogdij om zo snel mogelijk de leeftijd van niet-begeleide minderjarigen waarvoor een leeftijdswijfel wordt geuit, te bepalen. De goede samenwerking tussen DVZ en Fedasil en de Dienst Voogdij is heel belangrijk zodat de leeftijdswijfel zo snel mogelijk uitgeklaard kan worden.

Een snelle leeftijdsbepaling is belangrijk, omdat jongeren die in de eerste fase opgevangen worden, ofwel correct naar de tweede opvangfase worden verwezen dan wel, indien blijkt dat ze uiteindelijk meerderjarig zijn, aan de generieke opvang worden toegewezen. Die laatste groep is ook niet met weinig. De minister van Justitie investeert daarom ook op mijn vraag in de Dienst Voogdij, zodat hij over de nodige capaciteit beschikt om de leeftijdstesten op een vlotte manier te organiseren.

Enfin, madame Jadin, vous m'interrogez sur ma réaction à la lettre des diverses associations. Personnellement, j'ai été un peu déçu. Lorsque j'ai réagi à la radio, j'ai indiqué qu'on menait des projets, tout en précisant que ce problème existait depuis bien longtemps. Alors que je cite les différentes actions entreprises, je regrette que certaines associations réagissent de manière frustrée et disent uniquement: "M. Mahdi dit que le problème existe depuis longtemps." Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Ce gouvernement y travaille. On veut augmenter le nombre de places et faire en sorte que les mineurs qui sont tellement vulnérables puissent être accompagnés dans les meilleures circonstances. Personnellement, je déplore que cela ait été mentionné de cette manière, alors que tous ceux qui ont écouté la radio sans l'éteindre en milieu de phrase savent très bien ce qui a été dit. J'espère donc pouvoir continuer à bien travailler, voire à travailler encore mieux, avec certaines associations qui, à juste titre, veulent que des mineurs non accompagnés soient accompagnés dans les meilleures conditions.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour ces précisions qui ont répondu à mes interrogations. Il s'agit effectivement de situations très sensibles. Comme vous l'avez expliqué, certains jeunes se trouvent dans des situations compliquées. Vous avez très bien étayé les possibilités de remédier à cela.